

## À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 124-2010

Prenez avis que le 8 janvier 2017, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Nom du propriétaire et du demandeur : Yvan Beauregard

Adresse: Lot 90-3, chemin Pinacle

Lot no. 90-3 du cadastre de la paroisse de Saint-Armand Est

Cette demande affecte les dispositions réglementaires du règlement de zonage numéro 124-2010, au niveau de la hauteur ainsi que de la superficie d'une résidence.

## Nature de la demande:

La dérogation mineure vise à rendre conforme le déplacement de la résidence du 214, chemin Pinacle sur le lot adjacent, soit le lot 90-3.

Le bâtiment est constitué d'un étage, et d'une superficie de 67.9m2, au lieu des normes réglementaires prescrites au règlement de zonage, d'un étage et demi et d'une superficie de 100m2.

## Raison invoquée:

La résidence sera implantée sur le lot 90-3 afin de permettre aux propriétaires en titre d'utiliser la propriété comme résidence secondaire.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE

Directrice Générale

Secrétaire-trésorière

